

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 22 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DDEES 286 Subvention et convention avec l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) pour financer des actions d'information dans le cadre du dispositif " Cap en Fac "(5e).

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 26.000 euros à l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6), sise 4 place Jussieu (5^e), destinée à financer des actions d'information pour favoriser la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, et demande l'autorisation de signer la convention correspondante « Cap en Fac » ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Didier Guillot, au nom de la 2^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de vingt-six mille euros (26.000 euros) est attribuée à l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6), sise 4 place Jussieu (5^e).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) la convention « Cap en Fac » dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 65738, ligne VF55008 du budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris.